

18 décembre 2018



PLF CULTURE 2019 : TROIS POINTS DE VIGILANCE

Le projet de PLF 2019 consolide le soutien aux arts et à la culture, ce qu'il convient de saluer. Pour autant, trois de ses dispositions relevant du rôle – fondamental – de régulation de l'Etat appellent notre vigilance en tant que représentants de collectivités territoriales.

- Le futur Pass' Culture gouvernemental – qui devra être évalué quant à ses conséquences sur les territoires – exigerait, à plein régime, environ 400M€ par an. Un budget auquel le ministère de la Culture n'envisage de contribuer que très partiellement. L'essentiel devrait venir d'acteurs privés, avec le risque que ce dispositif bénéficie surtout aux plus gros opérateurs. Et ce au détriment de l'ouverture des jeunes à la diversité de la création.
- Le projet de Centre national de la musique (CNM), très attendu par les professionnels, ne trouve pas de traduction significative dans le budget 2019. Or cette nouvelle structure serait, à condition de disposer de moyens suffisants, un appui important pour soutenir l'ensemble des acteurs de la musique.
- A la suite d'un amendement adopté par l'Assemblée nationale, le périmètre et les conditions d'accès au crédit d'impôt culture, institué en 2016, ont été modifiés. Avec, là encore, un possible effet négatif sur le soutien à l'émergence.

Par ailleurs, les élu.e.s s'inquiètent vivement aussi de l'accroissement des coûts de sécurité pour les festivals et pour les spectacles en plein air, qui sont indispensables pour la vie artistique des territoires.

Sur l'ensemble de ces points, la FNCC restera attentive, dans une attitude de vigilance et en réaffirmant l'exigence absolue de mettre les politiques culturelles publiques au service de la diversité, de l'émergence et de la vitalité artistique des territoires.

la FNCC